

**AVENANT N°2 AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
(CRTE) DES VALS DE SAINTONGE**

**Première commission : Finances et
Administration Générale, Evaluation
des Politiques Publiques et Solidarité
Territoriale**

**COMMISSION PERMANENTE
du 20 décembre 2024**

**DELIBERATION
N° 2024-12-20-5**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 20 décembre 2024 à 11h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Vu la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020 refondant la politique contractuelle de l'Etat avec les collectivités via les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Considérant la délibération du 24 septembre 2021 de la Commission Permanente approuvant l'association du Département à ces Contrats et autorisant la Présidente à signer celui du territoire des Vals de Saintonge,

Considérant le CRTE des Vals de Saintonge signé le 29 juin 2021 entre l'Etat et Vals de Saintonge Communauté, puis rejoint par le Département le 29 juin 2022 par la signature d'un avenant n° 1,

Considérant que le Syndicat Mixte CYCLAD est un partenaire du territoire des Vals de Saintonge agissant en faveur de la transition écologique en Vals de Saintonge et a vocation à être associé au CRTE,

Considérant que CYCLAD porte notamment 3 projets à enjeux écologiques cohérents avec les CRTE, ce qui motive son inclusion comme partenaire :

- la valorisation de l'énergie sur le site d'incinération à Paillé,
- le tri des biodéchets,
- la modernisation des déchetteries pour favoriser la réduction des déchets ainsi que l'économie circulaire,

Considérant que l'avenant n° 2, tel qu'annexé, vise à associer le Syndicat Mixte CYCALD au CRTE du territoire des Vals de Saintonge, sans aucune incidence financière,

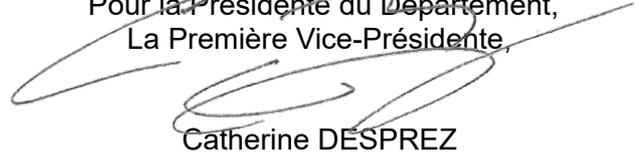
Considérant l'avis favorable de la 1^{ère} Commission du 2 décembre 2024,

DECIDE d'approuver l'avenant n° 2 du CRTE des Vals de Saintonge tel qu'annexé associant CYCLAD en tant que partenaire et d'autoriser sa Présidente à le signer.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Avant l'examen de ce rapport, M. GODINEAU s'est retiré de la salle et n'a donc pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine DESPREZ', written over the typed name below.

Catherine DESPREZ

CONTRAT TERRITORIAL POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AVENANT n° 2

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) des Vals de Saintonge, renommé Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique, a été signé le 29 juin 2021 par le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de Vals de Saintonge Communauté et le Préfet de Charente-Maritime.

Puis par avenant n° 1 au CRTE, la Présidente du Département de Charente-Maritime a signé le 29 juin 2022 le CRTE.

Suite aux Comités de pilotage du CRTE du 30 mars 2023 et du 26 juin 2024, il a été proposé que le Syndicat Mixte CYCLAD soit également signataire du CRTE au regard de son action dans le champ de l'économie circulaire sur le territoire des Vals de Saintonge. CYCLAD porte notamment 3 projets à enjeux écologiques cohérents avec les CRTE : la valorisation de l'énergie sur le site d'incinération à Paillé, la modernisation des déchetteries pour favoriser la réduction des déchets ainsi que l'économie circulaire et le tri des biodéchets. Il pourra ainsi intégrer les instances de pilotage du CRTE.

Vu la délibération du Conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté en date du 16 décembre 2024 approuvant la signature de l'avenant n°2 du CRTE,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Département de Charente-Maritime du 20 décembre 2024 approuvant la signature de l'avenant n° 2 du CRTE,

Vu la délibération du Comité syndical de CYCLAD du 16 décembre 2024 approuvant la signature du CRTE,

Le CRTE des Vals de Saintonge est ainsi conclu :

ENTRE

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de Vals de Saintonge Communauté, représenté par son Président M. Jean-Claude GODINEAU,

D'une part,

ET

L'État, représenté par M. Brice BLONDEL, Préfet de Charente-Maritime,

ET

Le Département de Charente-Maritime, représenté par sa Présidente
Mme Sylvie MARCILLY,

AINSI QUE

Le Syndicat Mixte CYCLAD, représenté par son Président M. Jean GORIOUX.
Le CRTE est actualisé

Signatures

A Saint-Jean-d'Angély, le

M. Brice BLONDEL Préfet de Charente- Maritime	M. Jean-Claude GODINEAU Président de Vals de Saintonge Communauté	Mme Sylvie MARCILLY Présidente du Département de Charente-Maritime	M. Jean GORIOUX Président de CYCLAD